

La grille de salaire du Syntec

Description

La grille de salaire du Syntec permet de définir le seuil de rémunération applicable à chaque travailleur. Pour connaître le salaire minimum auquel il a droit, le salarié doit se référer à la **qualification conventionnelle relative à son statut**, définie dans la [convention collective Syntec](#).

Le but consiste à garantir le **minimum légal** requis pour tout ce qui a trait à la **rémunération**, tout en tenant compte du statut du salarié concerné. Notons que dans la majorité des cas, [la grille salariale d'une association loi 1901](#) dépend également de sa **convention collective**.

[Découvrir notre solution RH digitalisée](#)

À quoi sert la grille de salaire ?

La grille salariale est un barème auquel l'employeur doit se référer pour fixer la rémunération de ses employés. Dressée sous forme d'un tableau, elle répertorie toutes les professions exercées au sein d'une entreprise. Cela **permet surtout au salarié de connaître le seuil minimal de rémunération qu'il est en droit de percevoir** par rapport à :

- Son poste ;
- Ses compétences ;
- Son ancienneté.

Pour l'employeur, la définition de cette grille **facilite la gestion du personnel**. Du côté des salariés, elle est perçue comme un facteur de motivation pour monter en compétences.

Statut du salarié

Il est strictement **encadré par trois principaux dispositifs**, à savoir :

- Le Code du travail et la jurisprudence qui s'y applique ;
- Les accords collectifs et de branche ;

- Le [contrat de travail](#).

Le statut du travailleur détermine le champ d'application de ses droits et de ses obligations. **Il tient compte de plusieurs caractéristiques** telles que :

- La [subordination juridique](#) ;
- La nature et les modalités d'exécution du travail ;
- La qualification professionnelle ;
- Les conditions de rémunération du salarié ;
- Le cadre légal régissant et protégeant le statut.

Cela lui confère un certain nombre de droits :

- Une rémunération adéquate en fonction du travail et du poste ;
- Une juste compensation en cas d'[heures supplémentaires](#) ;
- Le droit aux congés payés ;
- Une couverture sociale adaptée.

Lire aussi : [RTT : ce que prévoit le Syntec](#)

Quelles obligations ?

En contrepartie de ces droits, le salarié doit :

- Se conformer aux directives de ses supérieurs hiérarchiques ;
- Respecter les horaires de travail définis par le contrat et le règlement intérieur ;
- Honorer les engagements se trouvant dans le contrat de travail ;
- Obéir aux consignes de sécurité qui s'appliquent dans le milieu professionnel ;
- Faire preuve de loyauté et de bonne foi envers son employeur.

Qui est concerné ?

La grille salariale du Syntec est applicable à trois types de qualifications professionnelles :

- ETAM (employés, techniciens et agents de maîtrise) ;
- Ingénieurs ;
- Cadres.

ETAM

Le groupe des **employés, techniciens et agents de maîtrise** regroupe les salariés de même statut que **les ouvriers** ou correspondant au **niveau intermédiaire** entre les techniciens et les cadres. Cette qualification varie en fonction de l'accord de branche ou de la convention collective de l'entreprise.

Ingénieurs

Ce sont des salariés qui possèdent un **niveau de diplôme élevé** (Bac +5) et occupant des postes à responsabilité. La qualification d'IC (Ingénieurs et cadres) correspond au plus haut rang de cette classification.

Cadres

Ces employés occupent des postes de **hauts responsables**. Cette fonction leur confère une grande **autonomie dans l'organisation de leurs tâches et dans la prise de décision**. Leur grille salariale figure au plus haut rang des classifications applicables à leur statut.

Comment est calculé le salaire ?

Il tient compte de la grille de salaire du Syntec applicable au statut concerné. D'autre part, il est établi en fonction des critères spécifiques cités ci-dessous.

Critères de calcul

Le coefficient de salaire détermine la rémunération d'un employé en fonction de sa position, selon les critères suivants :

- Poste ;
- Qualification ;
- Fonctions.

Position

La position du salarié dans l'entreprise **détermine le rôle qu'il y occupe**. Elle se rattache à sa **qualification** et aide à déterminer [le coefficient de salaire](#) applicable à la catégorie professionnelle concernée.

Coefficients

Cet élément, qui reflète la hiérarchie au sein d'une entreprise, **sert à calculer l'indice de rémunération**. Plus le coefficient est élevé, plus la rémunération l'est elle aussi.

Bon à savoir : Le coefficient doit figurer dans la fiche de paie.

Rémunération minimum au Syntec

La classification de grille salariale du Syntec **correspond au niveau de rémunération minimum exigé** et qui découle de cet accord.

Grille de salaire : ETAM

Le barème de rémunération minimum des ETAM **varie entre 1 558,80 et 2 355,80 euros**, selon la position et le coefficient correspondants.

Grille de salaire : cadres et ingénieurs

Le seuil minimal de salaire pour les ingénieurs et les cadres est fixé entre **1 983,60 et 5 543,10 euros**, notamment pour des coefficients compris **entre 95 et 500**.

Rappel : qu'est-ce que le Syntec ?

La Chambre syndicale des sociétés d'études et conseils est **un syndicat qui représente aujourd'hui plus de 3000 entreprises** françaises de différents secteurs :

- Numérique ;
- Ingénierie ;
- Conseils (avec le [Syntec Conseil](#)) ;
- Événementiel ;

- Formation professionnelle.

Définition

Le Syntec réunit des professionnels spécialisés dans divers domaines et assujettis à une convention collective propre à son groupement. Il fait également partie du Medef ou Mouvement des entreprises de France et du GPS ou Groupement des professions de services.

Rôle et missions

Le Syntec a pour mission de :

- Négocier et conclure des accords collectifs ;
- Étudier les questions relatives à l'intérêt de ses membres ;
- Représenter ses membres auprès des autorités publiques ;
- Proposer des couvertures adaptées aux besoins de ses membres ;
- Garantir le respect de l'éthique.

Lire aussi : [Convention Collective Syntec : la période d'essai](#)